



Département du Val de Marne

Mairie de Choisy-le-Roi

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

<u>Conseillers en exercice</u>	43
Présents	33
Représentés	7
Absent	3

Conseil Municipal**Séance du 19 novembre 2025**

<u>Votes</u>	
Pour	40
Contre	0
Abstention	0
N.P.P.V	0

Le mercredi 19 novembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la commune de Choisy-le-Roi, légalement convoqué à domicile par écrit le jeudi 13 novembre 2025, s'est réuni à Hôtel de ville, sous la présidence de Tonino PANETTA, Maire.

Etaient présents :

M. Mmes. : Béatrice ALIROL, Thierry BALIAS, Kristian BOLLE-DALLIAH, Julien BOURVEN, Yacin CHALBI, Laurent CHASSAY, El Arbi CHIRRANE, Vasco COELHO, Rachel COHEN, Catherine DESPRÈS, Damien DESROCHES, Frédéric DRUART, Terence ESSONE MENGUE, Sabrina FONTAINE, Martine FOURNIAUD, Amandine FRANCISOT, Karim GARROUT, Danièle GAULIER, Fabien GUILLAUD BATAILLE, Bénédicte HACHE, Ali ID ELOUALI, Lucie LANTERNIER, Nathalie LEMOINE, Monique LORES, Henrique MARQUES, Alain OMRANE, Sushma OSTERMEYER, Tonino PANETTA, Franklin Lambert POUDY, Hacès SASU, Walid SAYADI, Billy SOMSOUK, Moustapha THIAM,

Étaient représenté·e·s :

M. Hassan AOUMMIS pouvoir à Catherine DESPRÈS
 MME Mathilde BEZACE pouvoir à Bénédicte HACHE
 Mme Hamida BOUGUEROUA pouvoir à Yacin CHALBI
 MME Jocelyne DIMNET pouvoir à Sushma OSTERMEYER
 MME Hafida FADLI pouvoir à Sabrina FONTAINE
 MME Laura FOURNIER pouvoir à Danièle GAULIER
 M. Sébastien HUTIN pouvoir à Martine FOURNIAUD

Étaient absent.e.s :

Stéphane BANCE, Malika BENKAHLA, Sabrina DOS REIS

Secrétaire de séance :

Damien DESROCHES

OBJET

Approbation de la Convention Intercommunale d'attribution (CIA) du territoire Grand Orly Seine Bièvre

Approbation de la Convention Intercommunale d'attribution (CIA) du territoire Grand Orly Seine Bièvre

Les lois Alur (2014), Egalité et citoyenneté (2017) et Elan (2018) ont renforcé le rôle des intercommunalités en matière de politique d'attribution des logements sociaux. Les EPCI et EPT sont responsables de l'animation des Conférences Intercommunales du Logement (CIL).

Le diagnostic partagé, élaboré au cours de l'année 2020 et présenté à la CIL du 16 décembre 2020, a mis en évidence des enjeux territorialisés en matière d'attribution de logements sociaux et a permis de définir les orientations du Document-cadre d'orientation (DCO). Ce dernier a été approuvé par la CIL du 2 juillet 2021 et le Conseil territorial du 28 septembre 2021

La loi indique que les objectifs inscrits au document-cadre d'orientations doivent être déclinés de manière opérationnelle dans une convention intercommunale d'attribution (CIA) laquelle liste les engagements des différents partenaires pour atteindre les objectifs fixés ; fixe les modalités de coopération entre bailleurs et réservataires ; et prévoit les instances de pilotage et de gouvernance à mettre en place.

L'élaboration de la CIA s'est donc engagée à l'automne 2021. Celle-ci comporte 5 grandes orientations déclinées en 14 actions

Le projet de CIA a été approuvé par la CIL du 19 septembre 2025. En conséquence, la commune est appelé à délibérer en vue d'approuver la convention intercommunale du logement.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'approuver la convention intercommunale du logement.

LE CONSEIL,

Vu l'exposé de Frédéric DRUART,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 5211-9 et L. 5211-10 et L. 5219-2 et suivants,

Vu l'article 70 de la loi n° 2017-86 du 27 janvier 2017 relative à l'égalité et à la citoyenneté,

Vu les articles 441-1-5 et L441-1-6 du Code de la Construction et de l'Habitat;

Vu la délibération n°2017-12-19_875 du Conseil territorial du 19 décembre 2017 relative à l'engagement des démarches pour la mise en place de la Conférence Intercommunale du Logement (CIL) du territoire Grand-Orly Seine Bièvre ;

Vu la délibération n°2021-09-28_2475 du Conseil territorial du 28 septembre 2021 relative à l'approbation du Document-Cadre d'orientations Stratégiques en matière d'attribution des logements sociaux, adopté en séance plénière de la Conférence Intercommunale du Logement du 2 juillet 2021 ;

Considérant l'obligation d'adoption d'une convention intercommunale d'attribution pour les établissements publics territoriaux de la Métropole du Grand Paris ;

Considérant l'adoption du diagnostic partagé par la Conférence intercommunale du logement du 16 décembre 2020 ;

Considérant l'approbation du document-cadre d'orientations par la Conférence intercommunale du logement du 2 juillet 2021 et par le Conseil territorial du 28 septembre 2021 ;

Considérant l'avis favorable au projet de convention intercommunale d'attribution émis par la Conférence intercommunale du logement du 19 septembre 2025 et par le Comité responsable du PDALHPD du Val-de-Marne du 1^{er} octobre 2025 ;

Vu la Travaux / Voiries Déplacements / Stationnement Urbanisme / Logement / Développement Durable / Nature en Ville / Propreté du 07 novembre 2025

Accusé de réception en préfecture
094-219400223-20251126-DEL-25-110-DE
Date de télétransmission : 26/11/2025
Date de réception préfecture : 26/11/2025

DELIBERE

ARTICLE 1 : Approuve le projet de convention intercommunale d'attribution annexé à la présente.

ARTICLE 2 : Autorise le Maire ou son représentant à signer ladite convention intercommunale d'attribution, ainsi que tout document y afférent.

ARTICLE 3 : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal administratif de Melun dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au contrôle de légalité, et de sa publication sur le site internet de la commune www.choisyleroi.fr.

Le tribunal administratif de Melun peut être saisi par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.

Fait et délibéré en séance du 19 novembre 2025

Pour extrait conforme,

Tonino PANETTA
Maire



Quelle -

Accusé de réception en préfecture
094-219400223-20251126-DEL-25-110-DE
Date de télétransmission : 26/11/2025
Date de réception préfecture : 26/11/2025